

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020 PAR VOIE ELECTRONIQUE

PAGE 1/3

Présences :

Président : ENNJIMI Saïd,

Président Délégué : Christian COMBARET

Mmes BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, MM. AUGÉY Claude, BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, BROUSTE Gérard, DANTAN Jacques, DAUPHIN Jean Louis, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LACOUR Eric, LADRAT Bernard, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, MARTIN Alain, MASSE Pierre, MIREBEAU Pascal, RABAT Luc, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, WAILLIEZ David.

Excusés : MM. FRADIN Karim, LEONARD Frédéric.

Les membres du Comité de direction, très touchés par la disparition de Daniel Carraretto, Président du District du Lot et Garonne, adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

1. Compte rendu de la réunion du Comité de direction du 31 juillet 2020

Le compte rendu de la réunion du Comité du 31 juillet 2020 est homologué à l'unanimité des membres présents.

2. Championnat Seniors R1

Suite à la décision du Comité de direction de la Ligue du 27 juillet de réintégrer l'équipe de Royan Vaux en R1 suite à la décision de la CFRC, le club de Niort St Florent (relégué en R2) a saisi le CNOSEF.

Ce dernier a considéré que la relégation de Niort St Florent en R2 était peu satisfaisante car celle-ci reviendrait "en définitive à lui faire supporter les conséquences d'une infraction commise en toute connaissance de cause par un de ses concurrents (Royan Vaux) dont le dernier a manifestement tiré un bénéfice sportif déterminant dans la course au maintien."

En conséquence le CNOSEF a proposé à la LFNA d'engager en surplus l'équipe de Niort St Florent en championnat R1 pour la saison 2020/2021 (portant à 15 le nombre d'équipes dans la poule Nord).

A noter que dans le cadre de cette démarche, les clubs de R1 poule Nord ont été sollicités - 11 sur 14 d'entre eux ont rendu un avis favorable.

Eu égard à la décision du COMEX du 11 mai 2020 dont un extrait est reproduit ci-après, les membres du comité directeur ont validé la proposition à l'unanimité.

Le comité de direction appelle l'attention des clubs de cette poule qu'une rétrogradation supplémentaire devra être effectuée à la fin de la saison 2020/2021 afin de ramener le groupe à 14 équipes en début de saison 2021/2022.

Extrait : « Composition des groupes pour les championnats des Ligues et des Districts

Rappelle que lors de sa réunion du 16 avril 2020, le Comité Exécutif avait acté les règles suivantes en matière de composition des groupes pour les championnats des Ligues et des Districts :

- *Aucun groupe d'un championnat ne peut être composé de plus de 14 équipes,*
- *Possibilité de créer un groupe supplémentaire dans un championnat mais sous réserve que tous les groupes dudit championnat soient composés au maximum de 12 équipes,*

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020 PAR VOIE ELECTRONIQUE

PAGE 2/3

- Si l'application de la règle « toutes les montées règlementaires mais une seule descente » a pour effet de générer un groupe de 13 équipes, possibilité de faire passer ce groupe de 13 à 14 équipes pour la saison 2020/2021, cette 14ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire,

Décide d'apporter l'aménagement suivant à ces règles :

- Un groupe pourra être composé de plus de 14 équipes lorsque l'application de la règle « toutes les montées règlementaires mais une seule descente » a pour effet de générer un groupe de 15 équipes et à condition que le maintien d'un tel groupe de 15 équipes soit la seule solution permettant d'éviter de créer un groupe supplémentaire,
- Il est en outre autorisé de faire passer ce groupe de 15 à 16 équipes maximum pour la saison 2020/2021, afin d'éviter qu'il existe une équipe exempte à chaque journée de championnat, la 16ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire,

Précise que ces règles (groupe de plus de 14 équipes, passage de 15 à 16 équipes et création d'un 4ème groupe pour la L.G.E.F.) sont accordées uniquement pour la saison 2020/2021, avec obligation pour l'instance concernée de revenir à la situation normale à compter de la saison 2021/2022».

3. Championnat Futsal :

Eu égard aux textes réglementaires en vigueur et afin de ne pas pénaliser les clubs de Mussidan/Neuvic et Pays de l'Eyraud/Bergerac, les clubs ont décidé de créer une nouvelle association.

En regard de l'intérêt supérieur du Football régional, il est proposé d'inscrire ces deux associations dans le championnat futsal R2 (niveau sportif acquis sur le terrain par Pays de l'Eyraud et par l'entente Mussidan/Neuvic).

Le nombre de mutations accordées à ces deux nouvelles associations sera identique à celui dont elles auraient bénéficié si elles étaient restées en entente.

L'ensemble des clubs participant au championnat R2 a été sollicité : 6 réponses positives, aucune négative.

⇒ Les membres du Comité de direction se prononcent favorablement et à l'unanimité des membres présents pour l'inscription de ces 2 nouvelles associations en R2 FUTSAL pour la saison 2020/2021.

4. Demande de validation d'un groupement de Jeunes :

Avec avis favorable du district Dordogne Périgord – Clubs de TSMB 88 516560 et Pays de Mareuil 521936 => GJ Mareuillais Verteillacois.

Les membres du Comité de direction valident cette création de Groupement, à l'unanimité des membres présents.

5. Championnat U19 R1 saison 2020/2021 :

Au vu des engagements reçus, deux poules de 9 équipes ont été constituées et sont proposés en séance :

POULE A

17. A.S Cozes Ent.
17. E.S. La Rochelle
86. E.S. Buxerolles
86. U.S. Migné-Auxances
87. Limoges Beaubreuil F.C.
33. St Seurin Junior Club

POULE B

33. J.S. Teichoise
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. F.C. Mascaret
33. F.C. Martignas Illac
33. La Brède F.C.
33. F.C. des Coteaux Libournais

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020 PAR VOIE ELECTRONIQUE

PAGE 3/3

33. E.S. Bruges
33. C.M.O. Bassens
33. U.S. Cenon
Exempt

33. S.A. Merignacais (2)
33. E.S. Blanquefortaise
33. A.P.I.S. en Aquitaine
Exempt

- ⇒ Les membres du Comité de direction se prononcent favorablement et à l'unanimité des membres présents sur la constitution de ces deux poules.

Fin de séance -

Le Président de la LFNA
Saïd ENNJIMI

Le Secrétaire Général
Luc RABAT